



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

ASSEMBLEE IUFE

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée de l'IUFE
du mercredi 8 mars 2012
Pavillon mail, salle PM 234, de 18h00 à 20h00
ADOPTÉ**

Membres présents :

Corps professoral

Prof. Margarita Sanchez-Mazas, FAPSE
Prof. Charles Heimberg, FAPSE
Prof associé Lucie Mottier, FAPSE

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Greta Pelgrims, FAPSE
Rémy Kopp, chargé d'enseignement, IUFE

Membres invités de manière permanente et présents :

Prof. Bernard Schneuwly, directeur, IUFE
Sonia Bühler, adjointe à la direction, IUFE
Simon Toulou, responsable des stages et des FT

Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.

Etudiant-e-s

Victoria Beffa, étudiante, ADEFEP
Naomi Anderegg, étudiante, MEES
Benedict Dupraz, étudiant, MEES
David Pillonel, étudiant, MEES
Claire Ragno Paquier, étudiante, ADEFEP

Patricia Silveira, Public

Membres invités

Federica Rossi, chargée d'enseignement, IUFE
Olivier Maulini, professeur associé FAPSE

Absents – excusés :

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE
Catherine Walther Green, conseillère aux études, IUFE
Prof. Jean-Luc Dorier, FAPSE
Prof. Bruno Strasser, Faculté des Sciences
Prof. Jérôme David, Faculté des Lettres
Marianne Jacquin, chargée d'enseignement, IUFE
Alexandre Fouchault, secrétariat IUFE
Marti Ruiz-Altaba, représentant des enseignants du secondaire II, UNION

Représentant(e) de FORDIF à pourvoir.

Prise du procès-verbal :

Laurence Verdesi, secrétariat IUFE

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du projet de PV de la séance du 8 février 2012 (annexe 1)
 3. Informations de la présidente
Suivi des points AG du 8 février :
 - a. référentiel de compétences ;
 - b. rapport du directeur ;
 - c. calendrier administratif, une version unique et définitive ;
 - d. projet info plagiat ;
 - e. lettres de remerciements
 4. Question à la présidente
 5. Formation continue
 6. Commission VAE, remplacement d'Isabelle Mili
 7. Approbation de la commission admission MESP
 8. Création d'un Master en didactique du français
 9. Disciplines à faible dotation et problèmes liés aux disciplines de formation hors canton
 10. Divers
-

1. Approbation de l'OJ.

OJ approuvé.

2. Approbation du projet de PV de la séance du 8 février 2012.

PV approuvé avec une petite modification. (5 approbations, 1 abstention)

3. Informations de la présidente.

- Référentiel de compétences corrigé et mis sur le site
- Rapport du directeur : les corrections demandées seront apportées et soumises au prochain conseil de l'IUFE du 4 avril 2012
- Le calendrier administratif est sur le site
- L'information relative au plagiat doit être corrigée. Sonia Bühler s'en occupe auprès de Claire Forel.

- En effet, il faut clarifier le point concernant « les travaux à remettre au format électronique et papier ». Les sources de Claire Forel doivent être précisées
- Les lettres de remerciements ont été envoyées aux personnes concernées.

4. Questions à la présidente.

- **Evaluation Adeven**

Il est relevé qu'une évaluation Adeven a été effectuée cette semaine sur un cours Forensec.

Le feedback sera prochainement donné. A la fin de l'année, Bernard Schneuwly fera une évaluation d'ensemble.

Il est de nouveau évoqué les rumeurs sur la confidentialité qui ne serait pas systématiquement respectée dans le cadre de ces questionnaires Adeven.

Une info sur la procédure sera faite aux enseignants (avec copie aux étudiants) ajoute Bernard Schneuwly.

- **Processus d'attribution des stages en responsabilité**

Il est rappelé que tout le monde est susceptible de pouvoir rentrer dans le processus d'attribution de ces stages. Toutefois, c'est Simon Toulou et Walter Loosli qui décident lors des entretiens d'embauche effectués à cet effet.

5. Formation continue.

Federica Rossi et Olivier Maulini rappellent le mandat confié à la commission interne et approuvé par l'assemblée. Toutefois, celui-ci a suscité de violentes réactions de la part des COFO (COFOPO, COFOCO ET COFOEP) sur sa composition. En effet, lors d'une réunion au DIP, il a clairement été exprimé le voeu que l'employeur soit présent dans cette commission où siègent les représentants de la profession, sinon l'IUFE ne serait plus le bienvenu dans les COFO.

D'où la nécessité d'une nouvelle composition de cette commission interne.

De plus, il faut créer une nouvelle commission (SUPRA commission) constituée des 3 partenaires essentiels, (l'employeur, l'IUFE et les associations professionnelles) qui rédigera un avenant à la Convention DIP-UNIGE, signé par Messieurs Beer et Vassali, et qui mentionnera les principes et l'implication de l'IUFE en termes de FC.

A l'interne, le « groupe de travail », n'aura pas de représentants des syndicats, et s'occupera précisément de la place de la FC, du cahier des charges, de la rémunération, de définir des CAS dans 2 ou 3 domaines, notamment en formation de formateurs de terrain, conformément au mandat donné par l'Assemblée.

Olivier Maulini présente l'avancée des travaux entrepris par la CICOFC (Commission interne chargée de la coordination pour les offres de formation continue).

Lors de la réunion de cette CICOFC de vendredi 9 mars 2012, il sera présenté :

- La mise en place d'un groupe opérationnel chargé de préparer et de mettre en place un CAS « Observation, analyse et accompagnement des pratiques en formation, des enseignants » commun aux trois degrés d'enseignement ;
- La mise en place d'un groupe opérationnel chargé de préparer et de mettre en place un deuxième projet (en préparation) portant sur un CAS « Difficultés d'apprentissage, différenciation et soutien pédagogiques » commun aux trois degrés d'enseignement ;
- Les personnes concernées par les offres de FC proposées pour le primaire et le secondaire.

Toutefois, quelle sera la légitimité de ces 3 groupes de travail si la commission est défaite ?

Il est décidé que la réorganisation prendra effet au 10 mars 2012.

L'assemblée vote pour la recomposition d'une nouvelle commission, vote d'entrée en matière : 6 oui, 2 abstentions.

Vote sur la 1^{ère} commission, à savoir la SUPRA commission : 4 oui, 3 abstentions.

La commission initiale CICOFC devrait devenir un groupe de travail interne à l'IUFE. Ce groupe réalisera le mandat défini par l'Assemblée générale sur la formation continue.

Ce point doit être repris dans les associations avant de pouvoir passer à un vote et envisager l'avenir de cette commission/groupe de travail interne.

6. Commission VAE

Isabelle Mili a décidé de rester dans la commission VAE dans l'attente de trouver un-e remplaçant-e.

Remplacement immédiat de Laura Weiss au sein de cette commission.

7. Approbation de la commission d'admission à la MESP 2012

Membres de la commission présentés par Greta Pelgrims.

Francia Leutenegger, PA, présidente, FPSE

Valérie Lussi Borer, MER, IUFE

Nilima Changkakoti, CE, FPSE

François Conne, MER, FPSE

Coralie Delorme, Colls, FPSE

Roland Emery, CE, IUFE

Myriam Gremion, CE, suppléante, FPSE

Catherine Martinet, CE, FPSE et IUFE

Britt-Marie Martini-Vuillemin Colls, FPSE

Alain Muller, CE, IUFE

Greta Pelgrims, MER, FPSE

Laetitia Progin CE, suppléante, FPSE et IUFE

Carole Veuthey, CE, FPSE

Liste approuvée par l'assemblée de l'IUFE : 6 oui, 2 abstentions

Le délai de dépôt des dossiers de candidature des étudiants est fixé au 31 mars 2012.

8. Création d'un master en didactique du français

Contexte présenté par Bernard Scheuwly.

Didactique des disciplines

La CRUS (Conférence des Recteurs des Universités Suisses), la CDIP (Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique) ainsi que la COHEP (la Conférence suisse des recteurs et rectrices des Hautes Ecoles Pédagogiques) ont décidé dès 2009 de développer conjointement un nouveau champ, les didactiques disciplinaires. Afin de pouvoir disposer d'un personnel qualifié, les hautes écoles pédagogiques et les universités offrent conjointement un master dans les différentes didactique des disciplines, en vue surtout de donner accès à des doctorats.. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) soutient la mise en place de centres de didactique disciplinaire, leur mission étant de faire de la didactique des disciplines une science et de former des spécialistes en didactique disciplinaire fondée sur la recherche et la pratique. Un groupe de pilotage au niveau suisse est chargé de choisir des centre de compétence pour les différentes didactiques des disciplines. Ces centres doivent comprendre une Université et une HEP. Ils ont comme mandat a) de monter un master de didactique de leur discipline, b) de participer à la mise sur pied d'une école doctorale de didactiques des disciplines au niveau suisse.

Pour la didactique du français langue première, le centre de compétence en didactique du français (CCDF) a été accordé à l'Université de Genève (via la FPSE – SSED et l'IUFE) en coordination avec la HEP Vaud, avec la participation de l'Université de Lausanne et de l'IRDP (Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique de Neuchâtel).

Cette nouvelle formation permet aux étudiantes et étudiants d'obtenir un master dans une didactique afin de pouvoir accéder au doctorat. Pour y avoir accès, il faut disposer du diplôme de bachelor correspondant délivré par une université ou une haute école pédagogique. Les études de master offrent une formation théorique et pratique approfondie dans le domaine en question et permettent d'acquérir 120 crédits ECTS assortis de conditions supplémentaires suivant les acquis. Bernard Schneuwly souligne que cette formation, bien qu'offerte aussi par l'Université de Genève en collaboration avec la HEP Vaud ne s'adresse pas tant aux étudiants genevois qui ont d'autres possibilités d'obtenir un master pour les enseignants du primaire et qui ont de toute façon déjà un master pour les personnes du secondaire. Il s'adresse avant tout à des étudiants des autres cantons qui n'ont pas ce niveau de qualification.

Les filières de master sont disponibles dans les domaines suivants (en général, dans toute la Suisse):

[Master en didactique des langues](#)

PHBern, HEP FR, Universität Bern, Université de Fribourg

[Master en didactique des mathématiques](#)

Forschungs- und Studienzentrum für Pädagogik (PH FHNW, Universität Basel)

[Master en didactique de l'allemand](#)

Site de Bâle: Forschungs- und Studienzentrum für Pädagogik (PH FHNW, Universität Basel)

[Master en didactique des sciences expérimentales](#)

PH Zürich, Universität Zürich, ETH Zürich

[Master en didactique de l'allemand](#)

PH Zürich, Universität Zürich

Début probablement automne 2012

Master en didactique de l'italien

SUPSI-DFA, Università di Lugano, Université de Lausanne

En planification

****Master en didactique du français****

IUFE Université de Genève, HEP Vaud, Université de Lausanne

En planification Règlement rédigé par ces trois partenaires ; Plan d'études : le but est de fonctionner à frais constant. 5 à 10 étudiants prévus attendus, donc pas de surcharge de travail pour les enseignants.

Cette filière doit permettre d'accéder à un doctorat.

Les deux institutions concernées par la délivrance du diplôme sont l'Université de Genève (FPSE) et la HEP Vaud. En aucun cas, l'IUFE.

L'ancrage institutionnel revient à la FPSE, Section des sciences de l'éducation, y compris concernant la gestion administrative pour les étudiants qui se seront immatriculés à l'Université de Genève.

Approbation de l'assemblée :

Sur le règlement d'étude : 6 oui, 1 abstention

Plan d'étude en didactique du français : 5 oui, 2 abstentions.

9. Disciplines à faible dotation horaire et problèmes liés aux disciplines de formation hors canton

En formation secondaire, voici la situation :

Ambitionnant de coordonner leurs programmes de formation en enseignement secondaire I et II afin d'éviter une dispersion des forces et d'assurer la qualité et l'attractivité de leurs formations, les hautes écoles romandes ont élaboré un cadre commun qui définit les modalités autorisant un regroupement des compétences dans le domaine de certaines didactiques disciplinaires.

Ces modalités sont décrites en termes de titres obtenus, de conditions d'admission dans les différentes filières, de structure modulaire et du nombre de crédits ECTS, d'organisation des stages et de contraintes horaires. Le cadre commun impose aux hautes écoles contractantes une reconnaissance intégrale des crédits obtenus dans les enseignements communs. Un groupe de travail, placé sous la direction du CAHR, a été créé et a reçu le mandat d'opérationnaliser le regroupement progressif des étudiants suivant des cours en didactique disciplinaire ayant un faible effectif. Ces cours rassemblent en moyenne entre dix et trente étudiants pour l'ensemble de la Suisse romande. Quatre didactiques ont été regroupées à partir de la rentrée académique 2011, elles concernent la chimie, l'économie & droit, l'histoire de l'art et les langues anciennes. À partir de la rentrée 2012, deux nouvelles didactiques, psychologie & pédagogie ainsi que musique, seront enseignées au niveau romand. Concrètement, les étudiants continuent de s'immatriculer dans la haute école de leur choix, pour y suivre la majorité des cours et leur formation pratique. Ce n'est que pour les cours spécifiques de didactique disciplinaire, une à deux demi-journées par semaine durant deux semestres académiques, que les étudiants sont regroupés. Par souci d'équité entre les étudiants en termes de déplacement, les cours se déroulent alternativement sur plusieurs des sites des hautes écoles concernées.

Plus en détails :

Le conseil académique des hautes écoles romandes (CAHR) qui a créé la didactique romande, regroupe plusieurs HEP romandes : HEP Vaud, Valais, Fribourg et Bejune, qui dispensent l'enseignement des disciplines à faible effectif (appelées donc didactiques romandes).

Dès lors, un tournus des lieux qui accueillent les cours s'opère. Toutefois, pour qu'une HEP puisse accueillir un cours, il faut qu'un-e étudiant-e de cette institution participe au cours en question.

Simon Toulou prend l'exemple de la didactique de l'Histoire de l'art : pour que Genève accueille Histoire de l'art, il faut que Genève ait un étudiant dans cette même discipline.

Les didactiques romandes concernées par l'IUFE : histoire de l'art, latin, grec et chimie (ce sont des ateliers)

L'année prochaine, deux disciplines en plus : musique et psychologie.

Les frais de déplacements sont pris en charge par l'IUFE.

Pour les étudiants de 1^{ère} année, les cours sont à suivre sur un seul semestre (qui équivaut à 6 crédits), alors que la didactique romande dispense ses cours sur 2 semestres en tout.

C'est en 2^{ème} année, lorsque les étudiant-e-s passent en MASE, qu'ils rattrapent le second semestre d'ateliers, mais ils ne suivent alors pas le cours dispensé à l'IUFE (pas de partie théorique).

10. divers

L'heure doit être indiquée sur l'OJ.

La séance est levée à 20h00.